



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2022-066

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2022

Sommaire

DDPP 22 / Direction

22-2022-04-04-00001 - Décision portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire- DDPP22 (3 pages)

Page 3

DDPP 22

22-2022-04-04-00001

Décision portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire- DDPP22



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des
Populations**

DÉCISION portant subdélégation de signature

pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
imputées aux titres 2, 3, 4, 5 et 6 du budget des ministères chargés :

- de l'Agriculture et de l'Alimentation,
 - de la Transition écologique,
- de l'Économie, des Finances et de la Relance,
 - de l'Intérieur

Le directeur départemental de la protection des populations

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment l'article 44,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2021 portant délégation de signature à Jacques PARODI, directeur départemental de la protection des populations des Côtes d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire.

Vu la décision portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en date du 25 octobre 2021

DÉCIDE :

Article 1^{er}: En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2021 susvisé, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses aux agents de la direction départementale de la protection des populations dont les noms suivent :

- Virshna HÉNG, directeur départemental adjoint,
- Estelle NEAU, cheffe du service sécurité sanitaire des aliments,
- Yann VILLAGGI, chef du service surveillance sanitaire et protection animales,
- Catherine BOHIN, adjointe au chef du service santé et protection animales

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

1/2

- Séverine TOUBLANC, gestionnaire budgétaire,
- Marlène LE NOIR, contrôleur de gestion

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

Article 2 : Les signatures des agents dont les noms figurent à l'article 1er sont annexées à la présente décision.

Article 3 : La décision portant subdélégation de signature en date du 25 octobre 2021 est abrogée.

Article 4 : Le directeur départemental de la protection des populations des Côtes d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux bénéficiaires et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Ploufragan, le 4 avril 2022

**Le directeur départemental
de la protection des populations**

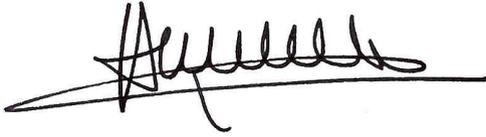
A stylized digital signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Signature numérique
de Jacques PARODI
Date : 2022.04.04
17:22:01 +02'00'

Jacques PARODI

Annexe : signatures des agents dont les noms figurent à l'article 1^{er} :

Virshna HENG :



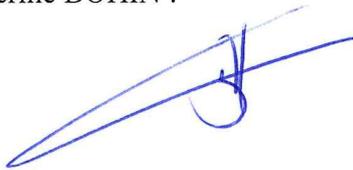
Estelle NEAU :



Yann VILLAGGI



Catherine BOHIN :



Séverine TOUBLANC



Marlène LE NOIR :

